

## II) La politique budgétaire

### A. Le budget

#### 1) Définition

Le budget de l'Etat est un document comptable prévisionnel retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une année.

#### 2) Evolution de la conception du budget

##### 2-1) La conception libérale

Les économistes libéraux défendent l'idée selon laquelle les recettes et les dépenses de l'Etat doivent être réduites au minimum. Ainsi, pour les libéraux, le budget idéal est le budget équilibré avec égalisation des dépenses et des recettes au niveau le plus bas possible. L'Etat ne doit pas intervenir dans l'économie par son budget.

##### 2-2) La conception keynésienne

J. M. Keynes fonde une nouvelle conception des fonctions de l'Etat et accorde une grande importance à son budget. Ainsi, le budget est le cœur de l'économie. L'intervention de l'Etat par le budget a des effets positifs sur l'économie (l'effet multiplicateur de l'investissement public).

#### 3) La loi de finances

- *La loi organique* : c'est la loi qui définit l'objet et le contenu de la loi de finances. Ses règles de présentation, ses modalités de vote au parlement, ainsi que certaines règles d'exécution de cette loi ;

- *La loi initiale* : c'est la loi qui prévoit, évalue et autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat ;

- *La loi rectificative* : c'est la loi qui modifie, en cours de l'année budgétaire, les dispositions de la loi de finances de l'année (loi initiale) ;

- *La loi de règlement* : c'est la loi qui constate le montant définitif des recettes et des dépenses se rapportant à une même année budgétaire.

#### 4) Etude de la loi de finances initiale : cas marocain

Le projet de loi de finances est préparé par le ministère des finances. Ce projet est présenté au parlement pour le vote. Après son adoption, il devient la loi de finances. Elle se compose des éléments suivants :

##### ❶ Le Budget Général de l'Etat

##### ❖ Définition

C'est un document prévisionnel qui retrace les dépenses et les recettes annuelles de l'Etat.

##### ❖ La composition du BGE

##### ◆ Les recettes du BGE (ou les ressources)

##### **Les recettes ordinaires :**

##### ➤ Les recettes fiscales :

- Les impôts directs : il s'agit essentiellement des impôts prélevés par l'Etat et qui frappent directement les revenus.
- Les impôts indirects : ce sont des impôts qui frappent les dépenses (TVA).
- Les droits de douane : ce sont des impôts qui sont liés au commerce extérieur.
- Les droits d'enregistrement et de timbre.

##### ➤ Les recettes non fiscales :

- Produits de monopole, d'exploitation et de participation financière de l'Etat : ce sont les dividendes reçus des établissements et entreprises publiques (EEP).
- Produits et revenus du domaine public : Il s'agit des produits tirés par l'Etat de ses propriétés (eaux, forêts, logements...).
- Recettes diverses.

### Les recettes non ordinaires :

- Les recettes d'emprunts : ce sont les emprunts intérieurs et extérieurs contractés par l'Etat. On ajoute aussi les dons et legs.
- Les produits de cession des participations de l'Etat : ou les recettes de privatisation, elles sont des recettes procurées par la vente des parts de l'Etat dans les entreprises publiques au secteur privé.

#### ◆ Les dépenses du BGE (ou les charges)

- Les dépenses ordinaires ou courantes :
  - Les dépenses de fonctionnement : ce sont les dépenses qui assurent le fonctionnement des administrations publiques (traitements des fonctionnaires, fournitures et matières consommables, subvention des prix...).
  - Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique.
- Les dépenses d'investissement : c'est la valeur des investissements réalisés par l'Etat.
- Les dépenses relatives aux amortissements de la dette à moyen et long terme.

#### ❖ Calcul des soldes

#### \* Le solde ordinaire du budget général (épargne publique):

On l'appelle aussi le solde courant. C'est la différence entre les ressources ordinaires et les dépenses ordinaires.

$$\text{Solde ordinaire} = \text{Recettes ordinaires} - \text{Dépenses ordinaires}$$

Trois cas peuvent être présentés :

- **Recettes ordinaires > Dépenses ordinaires** : Excédent ordinaire ou épargne publique. Il finance les investissements et les emprunts.
- **Recettes ordinaires < Dépenses ordinaires** : Déficit ordinaire.
- **Recettes ordinaires = Dépenses ordinaires** : Solde nul (équilibre).

#### \* Le solde du budget général :

$$\text{Solde du BGE} = \text{ressources du BGE} - \text{dépenses du BGE}$$

Solde du BGE = (ressources ordinaires + ressources non ordinaires) – (dépenses ordinaires + dépenses d'investissement du BGE + dépenses relatives aux amortissements de la dette à moyen et long terme).

#### ② Les SEGMA : les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome

##### ❖ Définition

Il s'agit des services de l'Etat qui ne sont pas dotés de la personnalité morale, mais ils ont une autonomie financière, c'est-à-dire leurs dépenses sont couvertes par leurs propres ressources.

Exemple : Les hôpitaux civils et militaires, les complexes sportifs, l'Ecole Nationale de l'Administration, l'INSEA, etc.

##### ❖ Calcul du solde

$$\text{Solde des SEGMA} = \text{Ressources des SEGMA} - \text{Dépenses des SEGMA}$$

#### ③ Les CST : Les Comptes Spéciaux du Trésor

❖ Définition

Il s'agit des comptes retraçant des opérations qui ne peuvent être comptabilisées dans le budget général en raison de leurs spécialisations. Parmi les comptes spéciaux, on distingue :

- Fonds de soutien à l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain).
- Fonds de développement agricole ;
- Fonds national pour la protection des forêts ;
- Fonds de solidarité et de cohésion sociale.

❖ Calcul du solde

**Solde des CST = Ressources des CST – Dépenses des CST**

**Autres soldes :**

Le solde global :

**Solde global = Solde du BGE + Solde des SEGMA + Solde des CST**

Le solde budgétaire selon l'optique comptable :

**Solde budgétaire = Solde ordinaire – les dépenses d'investissement du BGE**

Trois cas peuvent être présentés :

**Si le solde budgétaire > 0 :** Solde positif, il y a excédent budgétaire ;

**Si le solde budgétaire < 0 :** Solde négatif, il y a déficit budgétaire ;

**Si le solde budgétaire = 0 :** Solde nul, on parle de situation d'équilibre.

**B. La régulation par le budget**

**1. Définition de la politique budgétaire**

La politique budgétaire est une politique économique conjoncturelle menée par le gouvernement. Elle consiste à agir par le moyen des dépenses et des recettes de l'Etat sur la conjoncture économique.

**2. La politique de relance**

La politique de relance est une politique d'inspiration keynésienne, elle vise à soutenir l'activité économique.

**a. Objectifs**

La politique de relance a pour objectifs :

- La stimulation de la croissance économique ;
- La lutte contre le chômage ;
- Accroître la demande de consommation par l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages ;
- Favoriser la compétitivité des entreprises à travers la réduction des impôts.

**b. Actions**

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, le gouvernement doit mener les actions suivantes :

- Augmentation des dépenses publiques :
  - Augmenter les dépenses d'investissement ;
  - Augmenter les salaires des fonctionnaires ou embaucher de nouveaux fonctionnaires ;
  - Subventionner les entreprises ;
  - Augmenter la consommation des administrations publiques.

- Réduire les recettes fiscales :
  - Baisser les impôts sur les revenus pour accroître le pouvoir d'achat des ménages ;
  - Baisser les impôts indirects pour stimuler la demande ;
  - Baisser les impôts pour augmenter la production des entreprises.

### c. Limites

- Risque d'inflation.
- L'effet éviction : Pour financer son déficit budgétaire, l'Etat peut faire recours à l'emprunt. Ce recours provoque un déplacement de l'épargne disponible vers le secteur public au détriment des entreprises, ce qui va augmenter les taux d'intérêt et par conséquent paralyser l'investissement et ralentir l'activité économique.
- L'effet boule de neige : Cet effet tire son nom de l'exemple d'une boule de neige roulant le long d'une pente couverte de neige : on imagine alors que la boule va grossir de plus en plus. En effet, il s'agit d'un cercle vicieux de la dette. Une dette importante implique le versement d'intérêts importants aux créanciers de l'Etat. Ces intérêts qui sont une charge pour l'Etat aggrave le déficit budgétaire et conduit à un nouvel endettement public qui à son tour conduira à un niveau d'intérêts encore plus important.
- La contrainte extérieure : Une politique de relance provoque une augmentation de la demande, ce qui risque de favoriser les entreprises étrangères et donc l'augmentation des importations et l'aggravation du déficit de la balance commerciale.

## 3. La politique de rigueur

La politique de rigueur est une politique qui vise à réduire l'activité économique.

### a. Objectifs

La politique de rigueur a pour objectifs :

- Lutter contre l'inflation ;
- Réduire le déficit budgétaire ;
- Freiner la demande intérieure (car une demande intérieure supérieure à l'offre intérieure favorise les importations et augmente le déséquilibre de la balance commerciale).

### b. Actions

- Réduire les dépenses publiques : Réduire les dépenses de fonctionnement (salaires et demande publique) et d'investissement pour freiner la demande intérieure ;
- Augmenter les recettes fiscales pour équilibrer le budget.

### c. Limites

- Risque de ralentissement de la croissance économique ;
- Risque de chômage ;
- Pression fiscale : l'augmentation des impôts risque de décourager l'investissement. Pour mesurer la pression fiscale, on peut utiliser l'indicateur suivant :

$$\text{Pression fiscale} = (\text{Recettes fiscales} / \text{PIB}) * 100$$